

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet PROFESSIONAL SERVICES UNDER THE	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6369-10P5BZ/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client W6369-10P5BZ	Date 2012-11-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-608-25064	
File No. - N° de dossier 608zm.W6369-10P5BZ	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-12-13	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kelly, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 608zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5701 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1207
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Question 38 Pour chaque catégorie de ressources, le critère O2 précise ceci : Expérience de travail démontrée à titre de ressources dans un environnement de GDD ou dans un environnement de collaboration. L'État définit plus en profondeur l'environnement acceptable à la page 78 de la DP, soit Open Text et SharePoint pour la GDD. Pouvez-vous confirmer que, selon cette définition, il est acceptable d'avoir travaillé dans un environnement où ces technologies sont mises en œuvre, ou travaillé sur un projet où l'on devait utiliser ces technologies?

Réponse 38 Pour les catégories suivantes : gestionnaire de projet, analyste des activités et ordonnancier de projet, le Canada acceptera de l'expérience dans un environnement comprenant l'utilisation de produits de GDD ou de collaboration définis dans l'annexe D, Critères d'évaluation, comme modifié. Pour toutes les autres catégories, l'expérience doit être démontrée, c.-à-d., les ressources doivent avoir travaillé avec les produits de GDD ou de collaboration dans un environnement de GDD ou de collaboration.

Question 39 Est-ce qu'il y a un surveillant de l'équité pour ce processus? Si oui, qui est le surveillant de l'équité? Est-ce que le surveillant de l'équité a émis des commentaires à savoir si le processus d'évaluation est suffisamment juste vis-à-vis du titulaire et des nouveaux soumissionnaires? Et si oui, quels étaient les conseils formulés par le surveillant de l'équité?

Réponse 39 Nous n'avons pas affecté un surveillant de l'équité à ce besoin, car nous avons déterminé que conformément aux politiques de TPSGC, un surveillant de l'équité n'est pas requis pour un besoin de cette nature. En outre, pendant l'élaboration de la stratégie d'approvisionnement, il n'y a eu aucune indication selon laquelle la surveillance de l'équité serait justifiée.

Question 40 Le Canada pourrait-il reporter la date de clôture de la demande de soumissions de deux semaines?

Réponse 40 Voir la réponse 17 de la modification 003.

Question 41 Est-ce que le Canada pourrait fournir la composition attendue des premières autorisations de tâches (quantité de ressources par catégorie, la date de commencement et la durée) pour chacun des deux contrats?

Réponse 41 Le contenu et les détails des autorisations de tâches qui seront établies dans le cadre des contrats attribués ne sont pas disponibles pour le moment, et ne le seront qu'après l'attribution des contrats. Veuillez consulter l'invitation à soumissionner pour obtenir l'estimation du nombre de ressources et du nombre de jours par catégorie pour les périodes du contrat et optionnelles.

Question 42 A.8 ANALYSTE DES SYSTÈMES - Niveau 2, critère coté C2 (page 66 de la DP) : Expérience de travail démontrée du langage de programmation c# sur le Web ou du langage de script PowerShell. Est-ce que le Canada accepterait JavaScript en tant qu'équivalent au langage de programmation C#? Est-ce que le Canada accepterait le langage de scripts actifs Visual Basic Scripting en tant qu'équivalent de PowerShell?

Réponse 42 Voir la réponse 13 de la modification 003.

Question 43 En ce qui a trait au critère O2, qui exige que les experts-conseils détiennent cinq années d'expérience de travail au cours des dix dernières années dans un environnement de GDD ou de collaboration, le critère coté équivalent, C1 dans la plupart des cas, exige une expérience additionnelle de travail à titre d'expert-conseil dans un environnement de GDD ou de collaboration. Afin de recevoir les quatre points dans le cadre du critère coté correspondant, la ressource proposée doit donc démontrer plus de 11 ans d'expérience. Est-ce que l'État peut confirmer que l'expérience supplémentaire dans la catégorie cotée n'est pas sensée suggérer que plus de onze ans doivent être ajoutés aux cinq années d'expérience exigée au critère O2, et donc, que les experts-conseils n'ont pas à avoir plus de 16 ans d'expérience, mais plutôt que les experts-conseils pourront obtenir l'ensemble des points pour ces critères s'ils disposent de plus de 11 ans d'expérience totale pour répondre aux exigences cotées et obligatoires connexes en matière de GDD?

Réponse 43 Pour chaque critère coté, les points sont attribués en fonction du nombre total d'années d'expérience des ressources proposées, plutôt qu'en fonction du nombre d'années d'expérience au-delà de ce qui a déjà été pris en compte dans les critères obligatoires. Par exemple, dans le critère coté C1 pour le gestionnaire de projet - Niveau 3, la ressource proposée obtiendra quatre points si elle a démontré une expérience de travail dans un environnement de GDD ou de collaboration pour un total de plus de 11 ans (plutôt de plus de 16 ans).

Question 44 Source : Réponse 28 de la modification 003 : l'expérience dans un environnement de GDD ou de collaboration qui dépasse les années d'expérience obligatoires définies dans le critère O2 pour toutes les ressources, comme demandé dans la question 28, signifierait qu'une ressource de niveau devrait avoir plus de 13 ans d'expérience pour obtenir tous les points. Toutefois, dans le cadre des SPICT, le niveau 2 est défini comme entre 5 et 10 ans d'expérience. Par exemple, le rédacteur technique (niveau 2) aurait besoin de plus de 13 ans d'expérience pour obtenir l'ensemble des points selon cette hypothèse. Est-ce que l'État pourrait confirmer que dans l'exemple susmentionné, le schéma de notation pour C1 est d'attribuer le nombre maximum de points, soit quatre points, à plus de 11 ans d'expérience et non pas à plus de 13 ans?

Réponse 44 Voir la réponse 43 ci-dessus. En ce qui a trait aux critères cotés C1 et C2 de la catégorie de rédacteur technique, le nombre maximum de points sera attribué pour plus de 11 ans d'expérience, et non pas 13 ans.